



Procès-verbal du **CONSEIL D'ECOLE du mardi 17 novembre 2020**

Séance ouverte à 18h35

Tout d'abord, un grand MERCI à tous les personnels de la communauté éducative qui ont permis par leur adaptation, leur réactivité et leur inventivité, une reprise dans de bonnes conditions :

- la municipalité et le personnel communal pour leur efficacité et leur réactivité dans l'application du protocole sanitaire
- le centre de loisir pour son action quotidienne et la parfaite liaison avec nos services
- les familles et les parents d'élèves élus pour leurs nombreuses marques de soutien et remerciements
- les enseignants pour leur adaptation permanente

1- Règlement du conseil d'école

Distribution d'une photocopie du B.O spécial n° 9 du 3/10/91 rappelant les attributions du conseil d'école.

Le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif. Il est précisé que l'on n'y traite que de l'**intérêt général de l'école** et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille (prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur dans ce cas).

Le président du conseil d'école rédige le procès-verbal après consultation de la municipalité et des parents élus qui le diffusent auprès des familles. Ce même document est affiché aux portes des établissements ainsi que sur le site de la mairie.

Concernant les élections des parents d'élèves, des boîtes seront installées aux entrées de l'école pour les votes, et une attention particulière des enseignants sera portée sur les cahiers de liaison pendant cette période.

2- Règlement intérieur de l'école

Notre règlement s'appuie sur le règlement type de l'Inspection Académique de Seine et Marne afin de préserver la valeur juridique incontestable de ce texte (B.O n°28 du 10/01/2014).

Il constitue le document de référence qui doit faciliter les rapports entre tous les membres de la communauté éducative et marque la nécessité du respect de soi et d'autrui, d'un comportement citoyen, responsable et solidaire.

Seules quelques mesures spécifiques à notre école peuvent y être ajoutées (encadrés) et sont validées par le vote du conseil d'école.

Le volume de ce règlement (14 pages) ne permettant pas une distribution à toutes les familles, les modalités de diffusion sont les suivantes :

- téléchargement en ligne sur le site de la Mairie (>enfance jeunesse >école)
- affichage aux entrées « bleue » et « rouge » de l'école Marianne
- affichage à l'entrée « blanche » de la possibilité de consultation du règlement aux entrées « bleue » et « rouge »
- version papier consultable sur place (mêmes entrées)
- version papier ou numérique individuelle sur demande écrite

Un courrier reprenant ces diverses modalités ainsi que les mesures spécifiques de notre école sera diffusé prochainement aux parents.

Règlement adopté à l'unanimité pour les parties « mesures spécifiques »

3- Bilan de rentrée

Effectifs (au 17/11/2020):

Petits:	48
Moyens:	50
Grands:	56
CP:	51
CE1:	55
CE2:	61
CM1:	46
CM2:	45
	soit 412 enfants

Prévisions 2021-22:

Petits:	43
Moyens:	49
Grands:	50
CP:	58
CE1:	51
CE2:	56
CM1:	61
CM2:	46
	soit 415 élèves

Le nombre important d'arrivées imprévues en maternelle (+20) nous a conduit à installer une 6^{ème} classe maternelle pour alléger les effectifs (mais 28 en GS malgré tout !).

En élémentaire, les effectifs sont de 27/28 sauf en CP et cours doubles.

La rentrée échelonnée est toujours très appréciée par les familles, et surtout celle des PS sur 2 jours qui a permis de recevoir enfants et parents dans de bonnes conditions malgré les contraintes sanitaires.

L'an prochain, 415 élèves sont attendus.

8 logements vont être livrés rapidement. 38 maisons devraient arriver au cours de l'année 2021, pour lesquelles nous n'avons encore aucune information en termes de nombre et d'âge des enfants.

4- Travaux - Sécurité

Merci à la municipalité pour les réparations et aménagements de l'été : réfection des préaux maternelle et CP, changement des vitres fendues, rénovation des carrelages (partie rouge), installation d'étagères, déménagements...

- En cours :
- Révision des serrures et des fenêtres (GS et SdM)
 - poubelle extérieure et panneau d'affichage entrée blanche
 - Fermetures des portes Prairial, couloirs et toilettes maternelle
 - éclairage classes entrée rouge
 - rampe handicap cours Petites Sections maternelle
- Souhait :
- bardage toilettes maternelle
 - revoir fenêtres salle des maîtres et classes 03 et 04
 - arbustes grillage GS
 - 3 nouveaux TNI (cp et ce1) et système numérique pour les maternelles
 - ordinateur portable direction

Exercices incendie et Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

4 exercices obligatoires : 2 incendie, 1 intrusion-attentat et 1 risques majeurs.

Ces exercices ont pour objectif de créer une habitude et une culture de la prévention du risque.

Le premier exercice incendie (octobre) s'est déroulé sans difficultés (évacuation totale en 3 minutes).

Un second a été déclenché lors de la visite de la commission de sécurité et s'est lui aussi parfaitement déroulé.

Un exercice PPMS « alerte attentat-intrusion » a été déclenché inopinément en octobre.

Il s'est dans l'ensemble, déroulé dans le calme, les consignes ont été globalement respectées et les enfants n'ont pas paru traumatisés ou inquiets.

Quelques points d'attention à suivre :

la révision de l'allumage automatique des lumières et volume de la sonnerie (partie rouge)

Occultation insuffisante dans quelques classes et avec les stores extérieurs

Serrures salle Prairial, toilettes maternelle et portes des couloirs

Doubler les responsables fermeture en cas d'absence

Organiser le PPMS pour les parties CLSH , restauration et bibliothèque en ce qui concerne les fermetures de portes et en cas de déclenchement hors-temps scolaire (en cours).

5- Livret scolaire

Afin d'unifier les supports, les classes utiliseront uniquement le livret scolaire officiel « L.S.U ».

Pour harmoniser avec le collège, il sera remis aux familles 2 fois par an (janvier et juin).

6- Informations

Les parents d'élèves remercient la municipalité et les enseignants de CM2 pour la remise des prix (dictionnaires) qui n'avait pu avoir lieu en juin en raison des conditions sanitaires et de l'annulation de la fête de l'école. L'initiative a été très appréciée des familles.

Classe de neige : du lundi 8 au vendredi 19 mars 2021

Les informations précisant les modalités de séjour et de règlement ont été données dans une note de rentrée adressée aux familles par la mairie qui finance le séjour à 50% dès le mois de juin avec relance en septembre et affichage. Une aide supplémentaire peut être demandée auprès du C.C.A.S.

A ce jour, l'espoir demeure de pouvoir réaliser ce séjour !

Coopérative : La feuille de comptabilité et le bilan de l'année écoulée sont présentés aux membres du conseil.
Solde au 09/11/2020 : 15 128.93 € Euros
Bilan de l'année 2019-20 : +7 699.41 € (pas de sorties l'an dernier)

Manifestations : Le bénéfice des diverses animations a été de 1491.04 € pour l'année scolaire 2019/20.
Merci aux parents pour leur aide indispensable à la réussite de ces fêtes !

A noter : Loto le 10 avril 2021

Fête de l'école le 26 juin 2021

Prochain conseil : mardi 02 février 2021

Séance clôturée à 19 h45

La secrétaire de séance :

Le président :